FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Préparation :

Nom: HYPRONORM SELECT "JARDINS DE MARRAKECH " (PAE)

Code du produit: 1477000

Société/Entreprise :

Raison Sociale: PHS.

Adresse: 1/11 rue du puits Dixme SENIA 524.94 577.ORLY.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 41 76 22 15. Fax :+33 (0)1 41 76 22 38. Telex :.

N° de téléphone d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS.

Usage normal :

Nettoyage et désinfection des surfaces.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS 69011-36-5 ETHOXYLAT D'ISOTRIDECANOL | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xn R: 41-22

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX 603-002-00-5 CAS 64-17-5 CE 200-578-6 ALCOOL ETHYLIQUE | Concentration >=10.00% et <25.00%. Symbole: F R: 11

Peut déclencher une réaction allergique:

CAS 118-58-1 CE 204-262-9 BENZYL SALICYLATE | Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xi R: 43

CAS 31906-04-4 CE 250-863-4 HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE | Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xi R: 43

CE 202-983-3 OCTANAL,2-(PHENYLMETHYLENE) | Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xi R: 43

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Inflammable.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Peut déclencher une réaction allergique.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants et balayer ou enlever à la pelle. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

Point d'eau à proximité.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Température de stockage conseillée : de +5°C à +25°C.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
64-17-5	II,1	500	960	5, C		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
64-17-5	1000	1880	-	-	A4	-

Equipements de protection respiratoire :

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

Eviter l'inhalation du produit.

En cas de pulvérisation intensive et/ou en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains :

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le néoprène ou le nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

MESURES D'HYGIENE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité:	< 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Neutre.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Diluable.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair:	23°C. < Point d'éclair <= 55°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	5.70 .
Température d'auto-inflammation:	non précisé.
Température de décomposition:	non précisé.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non précisé
Point d'éclair:	31.00 °C.

Autres données :

Odeur : Parfumée

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS,

Conditions à éviter :

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Ne pas pulvériser sur une flamme ou tout autre corps incandescent.

Eviter toute expostion à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux :

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

En cas d'exposition par inhalation :

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

En cas d'ingestion :

L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritation oculaire : notamment rougeur de la conjonctive et larmoiements.

Autres données :

Sensibilisation :

La préparation contient des substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau sans entraîner la classification de celle-ci.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Toxicité aquatique :

La préparation contient, en faible quantité (< 0.5%), des substances classées par rapport à l'environnement aquatique, en concentration inférieure aux seuils entraînant la classification de la préparation.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Ne pas déverser le produit en grande quantité dans les égouts.

Déchets:

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 * détergents contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1170=ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	
	3	F1	III	3	30	LQ7	144	
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	3	-	III	5 L	F-E,S-D	144 223		
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	3	-	III	309	60 L	310	220 L	A3, A58
	3	-	III	Y309	10 L	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Irritant Inflammable

Contient du :

Contient du 500030(3) BENZYL SALICYLATE. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 500075(2) HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 500085(4) OCTANAL,2-(PHENYLMETHYLENE). Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36	Irritant pour les yeux.
R 10	Inflammable.
S 23	Ne pas respirer le produit issu de la pulvérisation.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) : N°1433 : - en (Quantité > 50 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 5 t) mais (Quantité < 50 t) Régime D.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de) : N°1433 - en (Quantité > 10 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 1 t) mais (Quantité < 10 t) Régime D.

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2 km.

en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

---

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -